



**Déclaration préliminaire du directeur parlementaire du budget, Kevin Page,  
au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes  
3 mai 2012**

Bonjour Monsieur le président, Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de nous avoir invités, mes collègues et moi, à venir vous parler aujourd'hui.

Je vous ai remis une présentation qui reprend mes observations liminaires. Je serais heureux de discuter de la présentation de façon plus poussée.

De façon générale, il y a trois points que je voudrais faire ressortir. Je tenterai d'être le plus concis possible. Tous ces points concernent le DPB et l'information qui lui a été communiquée ou celle qu'il a fournie au sujet de l'acquisition proposée des chasseurs F-35.

D'abord, au cours des dernières semaines, il semble y avoir eu une certaine confusion au sujet de l'estimation que le DPB a communiquée au Parlement en mars 2011, car on ne sait pas au juste s'il a tenu compte ou non des coûts d'exploitation.

Je suis ici pour confirmer de nouveau que l'estimation du DPB a tenu compte de ces coûts.

Lorsque le DPB présente les coûts d'exploitation et de soutien dans son rapport, il reprend les termes employés dans le guide d'établissement des coûts du ministère de la Défense nationale, deuxième édition, 2006. À la page 2 du deuxième chapitre de ce guide, on lit :

« **Frais de fonctionnement** – Englobent les frais de personnel au titre de l'activation des réserves, des heures supplémentaires du personnel civil et des autres agents embauchés pour fournir le service; les rations, le logement, le service temporaire, les déplacements et le transport; les frais de fonctionnement et de maintenance variables et les coûts variables échelonnés de l'équipement; les frais de fonctionnement des installations et des matières consommées. Peuvent aussi englober les immobilisations achetées par le Ministère pour fournir le service. »

Cette définition des coûts d'exploitation concorde avec celle des *Cost Analysis Guidance Procedures* du département américain de la Défense publiées en décembre 1992. En outre, la prise en compte des coûts d'exploitation dans l'estimation du coût du cycle de vie est conforme à la politique du Conseil du Trésor.

Il est donc difficile de comprendre comment il a pu y avoir confusion au sujet de la prise en compte ou non des coûts d'exploitation dans l'estimation.

Deuxièmement, au cours des dernières semaines, il est devenu clair que le ministère de la Défense nationale avait communiqué au DPB des chiffres qui ne comprenaient pas **tous** les coûts d'exploitation. Le DPB a cru que le MDN lui avait fourni tous les coûts du cycle de vie comme le prévoyait la motion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes qui remonte au 1er novembre 2010. Cette motion exigeait :

*« tous les documents détaillant les coûts d'acquisition et les coûts du cycle de vie, ainsi que les besoins opérationnels dans le cadre du programme des F-35 et des programmes précédents (CF-18) ».*

En mars 2011, le DPB a communiqué au Parlement une estimation indépendante du coût du cycle de vie du F-35A et il a comparé à sa propre estimation les chiffres fournis par le MDN par suite de la motion. Après la publication du rapport du DPB, le MDN a comparé sur son site Web, côte à côte, son chiffre de 5,7 milliards de dollars et celui du DPB, soit 14 milliards de dollars, désignant les deux comme les coûts d'exploitation et de soutien.

Alors que l'estimation des coûts proposée par le DPB était complète à cet égard, il est devenu évident depuis que les chiffres rendus publics par le gouvernement n'englobaient pas tous les éléments des coûts du cycle de vie comme l'exigeait la motion adoptée en novembre 2010 par le Comité des finances.

Troisièmement, on peut maintenant remarquer que les chiffres qui figurent dans le rapport du vérificateur général, dont le ministre et le sous-ministre de la Défense nationale ont confirmé l'exactitude, placent les coûts du cycle de vie présentés par le Ministère dans le même ordre de grandeur que l'estimation du DPB. En outre, les chiffres du MDN et l'estimation du DPB correspondent à ceux qu'on trouve dans un document du département américain de la Défense publié le mois dernier, le *Selected Acquisition Report* de décembre 2011.

Nous vous remercions encore une fois de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.